Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN QUINQUENNAL DE LA SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU CANTON :

L'Etat de l'environnement 2000 : un précieux rapport

Nettement mieux dans beaucoup de domaines, insuffisant dans d'autres : la santé de l'environnement du canton est passée sous la loupe dans le rapport " Etat de l'environnement 2000 ". Chaque 5 ans, les différents services de l'administration cantonale ayant un lien avec l'environnement présentent leur bilan sur la base d'analyses et de données scientifiques.

On y apprend par exemple que la qualité de l'eau s'est améliorée, de même que le tri et le recyclage des déchets, mais la protection de la nature et les énergies renouvelables font figure de parents pauvres, alors que l'amélioration de la qualité de l'air stagne.

La qualité de l'eau, (lacs et cours d'eau) s'est améliorée au cours de ces dernières années. Les efforts demandés tant aux agriculteurs pour diminuer l'usage de produits phytosanitaires qu'aux communes pour entretenir leur Step sont à cet égard payants. L'état du Léman s'est amélioré et l'on peut, par exemple, se baigner depuis toutes les plages.

L'écologie a fait son apparition dans l'agriculture : en 5 ans, les surfaces agricoles exploitées en production intégrée sont passées de 33% à 85%, l'utilisation des produits phytosanitaires diminuant de 44 kilos à l'hectare à 18,7 kilos.

De même, les efforts demandés aux particuliers et aux communes en matière de tri des déchets se sont avérés positifs : en 5 ans, 200 déchetteries ont été créées, couvrant les besoins de 580'000 habitants sur 608'000. Quant au volume des déchets recyclés, il est passé de 18% en 1990, à 30% en 1995 et à plus de 40% aujourd'hui.

Si le bilan est réjouissant dans plusieurs secteurs, il l'est beaucoup moins dans le domaine de la nature (protection de la faune, de la flore et des paysages) et dans celui des énergies renouvelables. Là, un effort prioritaire doit être fait que ce soit par une évolution des mentalités que par la Loi sur l'énergie qui déterminera la politique cantonale dans ce domaine.

L'édition " Etat de l'Environnement 2000 " comprend plus de 80 pages illustrées, séparées en 15 chapitres qui donnent de précieux renseignements notamment pour élaborer la politique environnementale du Conseil d'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 décembre 2000

Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00 Daniel Berner, délégué à l'environnement du canton, 021 316 75 77